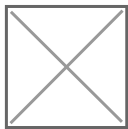


La société civile palestinienne soumet un appel urgent aux Procédures Spéciales de l'ONU Ã propos de la dÃ©portation imminente du dÃ©fenseur des droits de lâ??homme Salah Hammouri

Description

Le 8 novembre 2021



[Joint-Urgent-Appeal-Salah-Hammouri-Oct-2021TÃ©lÃ©charger](#)

Le 27 octobre 2021, la sociÃ©tÃ© civile palestinienne et les organisations des droits de lâ??homme ont soumis un appel urgent aux ProcÃ©dures SpÃ©ciales des Nations Unies sur la dÃ©portation imminente du dÃ©fenseur des droits de lâ??homme Salah Hammouri, [Ã la suite de la confirmation](#) de la dÃ©cision du ministÃ©re israÃ©lien de lâ??IntÃ©rieur de rÃ©voquer son statut de rÃ©sident permanent Ã JÃ©rusalem pour cause de Â« rupture dÃ©finitive de lâ??allÃ©geance Ã lâ??Ã©tat dÃ©IsraÃ©l Â». Le lancement de sa rÃ©vocation de rÃ©sidence et de sa dÃ©portation forcÃ©e, conformÃ©ment Ã lâ??Amendement NÂ° 30 de la Loi de 1952 sur lâ??EntrÃ©e en IsraÃ©l, fait suite Ã la campagne de harcÃ©lement ciblÃ© du rÃ©gime dÃ©apartheid israÃ©lien contre Salah Hammouri, ardent dÃ©fenseur palestinien des droits de lâ??homme, employÃ© de longue date de lâ??Association Addameer de Soutien aux Prisonniers et de dÃ©fense des Droits de lâ??Homme, et ancien prisonnier politique.

Cette dÃ©cision arbitraire, punitive et illÃ©gale implique de trÃ©s graves violations du droit international et des droits de lâ??homme, qui sÃ©parent au crime de guerre de transfert forcÃ© de population, et Ã des crimes contre lâ??humanitÃ©, ainsi quÃ©Ã des violations des droits Ã circuler librement, Ã avoir une vie de famille et Ã sÃ©exprimer librement, plus spÃ©cifiquement le droit Ã exprimer son opposition Ã la politique et aux pratiques israÃ©liennes. Pour justifier la dÃ©cision de rÃ©voquer sa rÃ©sidence, le ministre de lâ??IntÃ©rieur cite intentionnellement de vagues allÃ©gations gÃ©nÃ©rales dÃ©Â« activitÃ©s terroristes Â» et/ou dÃ©affiliation Ã des Â« entitÃ©s terroristes Â», fondÃ©es sur des Â« informations secrÃ©tes Â» non communiquÃ©es. La rÃ©tention dÃ©Â« informations secrÃ©tes Â» reflÃ©te les pratiques de dÃ©tention administrative de lâ??occupation israÃ©lienne, en violation flagrante des normes dÃ©un procÃ©s Ã©quitable, qui met les Palestiniens en dÃ©tention illimitÃ©e en se fondant sur des documents secrets qui ne peuvent Ãatre rÃ©vÃ©lÃ©s aux dÃ©tenus ni Ã leurs avocats. Et surtout, cette dÃ©cision fait suite Ã de plus [larges campagnes actuelles](#) destinÃ©es Ã rÃ©duire au silence les dÃ©fenseurs palestiniens des droits de lâ??homme et les organisations de la sociÃ©tÃ© civile en utilisant des allÃ©gations infondÃ©es et le langage du Â« terrorisme Â».

La révocation du statut de résident de Salah dénote une grave expansion de la politique et des pratiques systématiques du régime d'apartheid israélien dont le but est de réduire les Palestiniens au silence, y compris les défenseurs des droits de l'homme, qui cherchent à obtenir justice et responsabilisation pour les violations des droits des Palestiniens. Ce genre de politique fait partie intégrante du régime d'apartheid israélien de domination raciale et d'oppression destinée à fabriquer et à maintenir dans la ville une majorité démographique juive aux dépens des Palestiniens autochtones. Le cas de Salah ouvrira la voie à un usage plus étendu de la révocation de résidence sur la base de la « rupture d'allégeance », mettant des milliers de Palestiniens de Jérusalem en danger de subir des mesures arbitraires et punitives conduisant à leur transfert.

Par conséquent, il est impératif que la communauté internationale s'occupe immédiatement et en urgence de la révocation punitive de résidence de Salah Hammouri car elle représente une étape vers l'élargissement de son application. À la lumière de ce qui précède, nos organisations soumettent cet appel urgent à une intervention immédiate des mandats compacts des Procédures Spéciales de l'ONU et les exhortent :

1. À mettre une déclaration publique appelant Israël à revenir sur sa décision de révoquer le statut de résident de Salah Hammouri qui doit conduire à sa déportation imminente.
2. Prendre contact avec le ministre israélien des Affaires étrangères et autres interlocuteurs compacts pour rappeler l'illégalité de la révocation de résidence qui conduit au transfert forcé de civils palestiniens, qui est un crime de guerre selon le Statut de Rome de la CPI.
3. Appeler Israël à mettre fin à toute politique et mesures d'intimidation et de harcèlement contre les défenseurs et militants des droits de l'homme.

Lisez l'appel urgent en entier [ici](#).

Traduction : J.Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : [Addameer](#)

date créée
2021/11/19